



Les cent quarante-quatre mille



1. Explication au nombre de cent quarante-quatre mille

C'est dans l'Apocalypse de Jean qu'il est question des « cent quarante-quatre mille ». ¹ Ce nombre est symbolique, et non pas concret. Il représente certes le résultat d'une opération mathématique, le produit d'une multiplication (12x12x1.000), mais il est censé s'inscrire dans un symbolisme plus large.

A nos yeux, le nombre 12 symbolise l'ordre de Dieu, la perfection divine, comme l'attestent certains passages de l'Apocalypse ². Dans le nombre 14.000, on trouve également, outre le 12, le nombre 1.000 qui indique une quantité importante, quoique limitée.

En Apocalypse 7 : 4, nous lisons que Jean a entendu le nombre de ceux qui « avaient été marqués du sceau » : cent quarante-quatre mille. C'est là une grande cohorte, quoique limitée. Il s'agit d'êtres humains élus selon l'ordre de Dieu et caractérisés par la perfection divine. Comment ces âmes obtiennent-elles leur empreinte divine ? Par l'apposition de la marque de propriété divine, le marquage du sceau. Nous y reviendrons plus précisément par la suite.

D'abord il nous faut clarifier la question de l'origine des 144.000. Sont-ce des âmes issues des douze tribus d'Israël, à raison de 12.000 par tribu ? Dans quelle mesure la description des versets 5 à 8 du chapitre 7 est-elle à prendre au sens concret ? Disons d'emblée ceci : Dans cette partie de la Bible, il n'est pas question de faits historiques ; ce ne sont donc pas les douze tribus d'Israël, auxquelles il est fait allusion ; nous sommes bien plutôt en face d'une approche symbolique.

Cela ressort à l'évidence des cohérences suivantes :

Au verset 4 du chapitre 14, il est dit : « *Ils ont été rachetés d'entre les hommes, comme des prémices pour Dieu et pour l'Agneau* », et non pas : Ils ont été rachetés d'entre les Israélites, les douze tribus d'Israël. Lorsque Jean a écrit ce texte, le peuple de la Nouvelle Alliance, le nouveau sacerdoce de Dieu (cf. I Pierre 2 : 9-10) existait déjà. ³

Songeons, de surcroît, que, dans les versets 1 à 3 du chapitre 7, on suppose l'existence de douze tribus de l'Israël antique, ce qui est historiquement faux. Longtemps avant que Jean ne se voie dicter la Révélation (l'Apocalypse), dix des tribus d'Israël avaient déjà disparu. Après la captivité des Israélites du Royaume du Nord sous la férule des Assyriens (c'était en 722 av. J.-C.), il ne restait plus que les deux tribus du Royaume du Sud : Juda et Benjamin. S'y ajoutaient les Lévites de ce royaume, qui ne possédaient pas de territoire tribal propre.

Il est impossible, par ailleurs, de définir, de manière définitive, la méthodologie qui, dans l'Apocalypse, se profile derrière l'énumération des douze tribus. L'ordre des noms est sans autre parallèle dans la Bible ; on note aussi que le nom de Dan n'est pas cité ; à sa place est

¹ « Et j'entendis le nombre de ceux qui avaient été marqués du sceau, cent quarante-quatre mille, de toutes les tribus des fils d'Israël » (Apocalypse 7 :4)

« Je regardai, et voici, l'agneau se tenait sur la montagne de Sion, et avec lui cent quarante-quatre mille personnes. Qui avaient son et nom et le nom de son Père écrits sur leurs fronts. (...) Et personne ne pouvait apprendre le cantique, si ce n'est les cent quarante-quatre mille, qui avaient été rachetés de la terre » (Apocalypse 14 :1, 3)

² Par exemple : « ... la ville sainte, Jérusalem, [...] avait douze portes, et sur les portes douze anges, et des noms écrits, ceux des douze tribus des fils d'Israël. [...] La muraille de la ville avait douze fondements, et sur eux les douze noms des douze apôtres de l'Agneau. » (Apocalypse 21 :10-14)

³ « Vous, au contraire, vous êtes une race élue, un sacerdoce royal, une nation sainte, un peuple acquis, afin que vous annonciez les vertus de celui qui vous a appelés des ténèbres à son admirable lumière, vous qui autrefois n'étiez pas un peuple, et qui êtes maintenant le peuple de Dieu, vous qui n'aviez pas obtenu miséricorde, et qui maintenant avez obtenu miséricorde ». (I Pierre 2 :9-10)



cité celui de Manassé. Les justifications données à ce sujet paraissent peu convaincantes (cf. Annexe : **L'interprétation au sujet de Dan ; le chapitre 7 de l'Apocalypse**).

Les êtres humains qui avaient été marqués du sceau et qui sont cités en Apocalypse 7 et 14 sont des âmes élues au sein de « l'Israël spirituel ». Les 144.000 portent le signe de propriété de Dieu et sont totalement détachés de toute appartenance nationale ou ethnique.

2. Le sceau, l'apposition du sceau, « l'ange au sceau », ceux qui sont marqués du sceau

En Apocalypse 7 : 1-3⁴ : 1-3, il est question de « serviteurs », donc d'êtres humains proches de Dieu, qui sont scellés, marqués du sceau. Qu'est-ce que cela signifie ? Que faut-il comprendre par le terme de « sceau » ? Le « sceau » est à la fois l'instrument et l'empreinte laissée par l'instrument (le cachet) où peuvent être gravés en creux une effigie, des armes, un nom, une devise, dont l'empreinte est apposée sur des actes pour les authentifier ou les fermer de façon inviolable.

Nous désignons par le verbe « sceller » l'acte accompli par un apôtre, qui consiste à dispenser le Saint-Esprit par la prière et l'imposition des mains (cf. plus particulièrement Actes 8 : 15.17⁵). Par cet acte est apposé un sceau, le **signe de propriété de Dieu**. Les différentes significations du sceau se retrouvent dans l'acte du marquage du sceau du Saint-Esprit. Dans ce contexte, rappelons le passage en II corinthiens 1 : 21-22 : « *Et celui qui nous affermit avec vous en Christ, et qui nous a oints, c'est Dieu, lequel nous a aussi marqués d'un sceau et a mis dans nos cœurs les arrhes de l'Esprit.* » Citons également Ephésiens 1 : 4-5.13⁶ : En outre, nous trouvons en Ephésiens 4 : 30 une déclaration capitale, définissant la finalité de l'apposition du sceau : « *N'attristez pas le Saint-Esprit de Dieu, par lequel vous avez été scellés pour le jour de la rédemption.* »

En lui apposant son sceau, Dieu prend possession de l'être humain et lui promet l'héritage futur de la gloire, comme cela est dit au verset 14 du 1^{er} chapitre de la même épître : « *[Le Saint-Esprit] est un gage de notre héritage, pour la rédemption de ceux que Dieu s'est acquis, pour célébrer sa gloire.* »

L'ange dont il est question en Apocalypse 7 : 2-3 et qui tient le sceau du Dieu vivant est, selon notre connaissance, Jésus-Christ, le Seigneur. Il est donc, pour ainsi dire, « l'ange au sceau »⁷. Il est « *l'apôtre et le souverain sacrificateur de la foi que nous professons* » (Hébreux 3 : 1). Lors du saint-scellé (= l'apposition du sceau divin), c'est Christ lui-même qui devient agissant (de manière invisible pour nous) en la personne de ses envoyés, les

⁴ « Après cela, je vis quatre anges debout aux quatre coins de la terre ; ils retenaient les quatre vents de la terre, afin qu'il ne souffle point de vent sur la terre, ni sur la mer, ni sur aucun arbre. Et je vis un autre ange, qui montait du côté du soleil levant, et qui tenait le sceau du Dieu vivant ; il cria d'une voix forte aux quatre anges à qui il avait été donné de faire du mal à la terre et à la mer, et il dit : Ne faites point de mal à la terre, ni à la mer, ni aux arbres, jusqu'à ce que nous ayons marqué du sceau le front des serviteurs de notre Dieu »

⁵ « Ceux-ci, [...] prièrent pour eux, afin qu'ils reçussent le Saint-Esprit. [...] Alors ils leur imposèrent les mains, et ils reçurent le Saint-Esprit ».

⁶ « En lui Dieu nous a élus avant la fondation du monde, pour que nous soyons saints et irréprochables devant lui ; il nous a prédestinés dans son amour à être ses enfants d'adoption par Jésus-Christ, selon le bon plaisir de sa volonté [...]. En lui vous aussi, après avoir entendu la parole de la vérité, l'Évangile de votre salut, en lui vous avez cru et vous avez été scellés du Saint-Esprit qui avait été promis. »

me épître : « [Le Saint-Esprit] est un gage de notre héritage, pour la rédemption de ceux que Dieu s'est acquis, pour célébrer sa gloire. »

⁷ Dans l'Apocalypse de Jean, Christ est fréquemment désigné comme « l'Ange », par exemple au Chap. 10 : 1.5 ; 20 : 1



apôtres (cf. Matthieu 10 : 40 ; Jean 13 : 20 ; II Corinthiens 3 : 8). L'Apocalypse ne nous dit pas de quelle manière s'accomplit cet acte ; seul le résultat importe : les âmes deviennent la propriété de la Trinité divine, comme on peut le lire en Apocalypse 7 : 1-8 : « *Je regardai, et voici, l'Agneau se tenait sur la montagne de Sion, et avec lui cent quarante-quatre mille personnes, qui avaient son nom et le nom de son Père écrits sur leur front.* » Il s'agit là d'une description extraordinaire de l'appartenance au Père et au Fils.

Le rassemblement de la cohorte des élus est ici considéré comme accompli par l'apôtre Jean. Le chapitre 14 de l'Apocalypse suppose donc la perfection acquise. Il y est question du but atteint par ceux qui ont été rachetés de cette terre et qui portent le sceau à leur front (cf. Apocalypse 14 : 1 ; 22 : 4). Ils partagent la gloire de l'Agneau. Ils font également partie de ceux qui sont inscrits dans le « livre de vie de l'Agneau » (cf. Apocalypse 21 : 27). Les 144.000 sont détenteurs du Saint-Esprit ; ils arborent le nom du Père et du Fils à leur front et persévèrent dans l'imitation de Jésus-Christ.

Ceux qui sont ainsi scellés sont aussi appelés « prémices » en Apocalypse 14 : 4.

3. Qu'entendons-nous par la notion de « prémices » ?

Dans la Bible, la notion de « prémices » apparaît le plus souvent dans le contexte de l'abandon de soi et des offrandes et sacrifices. S'agissant des hommes et des animaux, les « prémices » désignent les premiers-nés qu'il fallait offrir en sacrifice à l'Eternel, y compris les êtres humains (cf. Exode 13 : 2.12⁸) ; bien évidemment le fils premier-né était « racheté » par le sacrifice d'un animal (cf. Exode 13 : 13.15⁹). En vue de la rédemption, c'est-à-dire du « rachat » des hommes, Jésus-Christ a consenti le sacrifice pleinement valable de sa propre personne ; il l'a fait en toute connaissance de cause et de son plein gré. Au moyen de son sacrifice, il rédime ceux qui appartiennent à Dieu, comme l'expriment les paroles suivantes : « *Ils [= les 144.000] ont été rachetés d'entre les hommes, comme des prémices pour Dieu et pour l'Agneau* » (Apocalypse 14 : 4).

Conscients du fait que tout ce que produit la terre appartient à l'Eternel, les hommes, reconnaissants, lui offraient en sacrifice, dès avant le temps de la loi mosaïque, une partie des fruits, de préférence les premiers, qu'ils récoltaient chaque année (cf. Genèse 4 : 4). Cette coutume fut ancrée dans la loi de Moïse et pérennisée par elle. Chaque année, à la Pâque, on consacrait (balançait) une gerbe d'orge, prémices de la moisson, tandis qu'à la fête des Semaines (Shabouot), qui correspond à notre Pentecôte, on offrait deux pains de froment nouveau.

Voici la teneur in extenso d'Apocalypse 14 : 4 : « *Ce sont ceux qui ne se sont pas souillés avec des femmes, car ils sont vierges ; ils suivent l'Agneau partout où il va. Ils ont été rachetés d'entre les hommes, comme des prémices pour Dieu et pour l'Agneau.* » Le terme de « prémices » n'est pas sans rappeler la loi sur la moisson de l'Ancienne Alliance (cf. Lévitique 23 : 9-22). Le chapitre 14 de l'Apocalypse permet ce rapprochement, puisqu'il est question de la moisson au verset 15 : « *Et un autre ange sortit du temple, criant d'une voix forte à celui qui était assis sur la nuée : Lance ta faucille, et moissonne ; car l'heure de moissonner est venue, la moisson de la terre est mûre.* » Nous sommes en droit de voir, dans ce passage, le retour de Christ en vue d'engranger sa « moisson ». Cette « moisson », c'est l'Eglise-Epouse.

⁸ « Consacre-moi tout premier-né, tout premier-né parmi les enfants d'Israël, tant des hommes que des animaux : ils m'appartiennent. »

⁹ « Tu rachèteras aussi tout premier-né de l'homme parmi tes fils. »



Dans ce contexte, l'absence de « glanage » (cf. Lévitique 23 : 22¹⁰) est à remarquer.

Les « prémices » sont donc ceux que le Seigneur prend auprès de lui ou, pour le dire de manière imagée, « moissonne » en son jour. L'apôtre Paul parle de Jésus-Christ comme étant les « prémices » (cf. I Corinthiens 15 : 20¹¹). Il existe ainsi une référence pour ceux dont il est dit, en Apocalypse 14 : 5 : « ... et dans leur bouche il ne s'est point trouvé de mensonge, car ils sont irréprochables. » L'apôtre Jacques se réfère lui aussi à Jésus-Christ en qualité de prémices, lorsqu'il écrit : « Il [= le Père] nous a engendrés selon sa volonté, par la parole de vérité, afin que nous soyons en quelque sorte les prémices de ses créatures » (Jacques 1 : 18).

Il résulte de cette démonstration que quiconque sera enlevé à la rencontre du Seigneur (cf. I Thessaloniens 4 : 17¹²) lors de la venue de Jésus-Christ sera à la fois prémices et Epouse. Seront aussi de leur nombre ceux qui auront obtenu la filiation divine dans les domaines de l'au-delà seulement.

4. Qui fait partie des cent quarante-quatre mille ?

Les conditions à remplir en vue de faire partie, au jour du Seigneur, de la cohorte des 144.000, sont notamment celles-ci : Il faut avoir été élu et racheté (cf. Ephésiens 1 : 4-7 ; Apocalypse 14 : 4), scellé (cf. II Corinthiens 1 : 22 ; Ephésiens 1 : 13-14 ; Apocalypse 7 : 4), et il faut avoir suivi l'Agneau (cf. I Pierre 2 : 21-23 ; Apocalypse 14 : 4).

De la cohorte des 144.000 qui, lors de la venue de Christ en vue de prendre son Epouse, entreront dans la communion éternelle du Seigneur font partie, selon I Corinthiens 15 : 50-53 et I Thessaloniens 4 : 16-17) les justes parvenus à la perfection et vivant alors sur la terre ainsi que les morts en Christ et également, conformément à notre connaissance, les défunts qui auront accédé à la filiation divine au cours des services divins en faveur des défunts seulement.

Au total, il s'agit donc de ceux qui portent sur leur front le nom de Dieu le Père et le nom de l'Agneau ; tous auront cependant dû être trouvés dignes.

En Apocalypse 14 : 3, nous lisons ceci : « Ils [= les 144.000] chantaient un cantique nouveau devant le trône, et devant les quatre êtres vivants et les vieillards. Et personne ne pouvait apprendre le cantique, si ce n'est les cent quarante-quatre mille, qui avaient été rachetés de la terre. »

Ce cantique nouveau est, à l'évidence, un chant de victoire et d'actions de grâces. On remarquera le lien étroit qui existe entre ce passage et celui en Apocalypse 5 : 8-10, où il est également question des vieillards. Ces vingt-quatre vieillards (ou anciens) sont tout proches de Dieu et de l'Agneau et ont part à la domination divine. Le nombre 24 (2x12) symbolise la complétude du ministère médiateur de la réconciliation, tant pour l'Ancienne que pour la Nouvelle Alliance. Ces vieillards (anciens) rendent gloire à Dieu (cf. également chapitre 19 : 4), chantent le cantique nouveau (cf. chapitre 5 : 9) et, avec les quatre êtres vivants, ils enseignent le cantique nouveau aux 144.000.

¹⁰ « Quand vous ferez la moisson dans votre pays, tu laisseras un coin de ton champ sans le moissonner, et tu ne ramasseras pas ce qui reste à glaner. Tu abandonneras cela au pauvre et à l'étranger. Je suis l'Eternel, votre Dieu. »

¹¹ « Mais maintenant, Christ est ressuscité des morts, il est les prémices de ceux qui sont morts. »

¹² « Ensuite, nous les vivants, qui seront restés, nous serons tous ensemble enlevés avec eux sur des nuées, à la rencontre du Seigneur dans les airs, et ainsi nous serons toujours avec le Seigneur. »



Le cantique nouveau s'adresse à Christ, l'Agneau ; selon Apocalypse 5 : 9-10, sa teneur est la suivante : « *Tu es digne de prendre le livre, et d'en ouvrir les sceaux ; car tu as été immolé, et tu as racheté pour Dieu par ton sang des hommes de toute tribu, de toute langue, de tout peuple, et de toute nation ; tu as fait d'eux un royaume et des sacrificateurs pour notre Dieu, et ils régneront sur la terre.* »

Nous supposons que les profès fidèles de l'Ancienne Alliance font aussi partie des 144.000 ; c'est en tout cas ainsi que peut se comprendre le passage en Matthieu 8 : 11 : « *Or, je vous déclare que plusieurs viendront de l'orient et de l'occident, et seront à table avec Abraham, Isaac et Jacob, dans le royaume des cieux* » (cf. également Luc 13 : 28-29¹³). Et non seulement eux ou encore Noé et Moïse, mais tous ceux qui ont vécu conformément à leur foi (cf. Hébreux 11, surtout les versets 32 à 40 et 12 : 1). Dans ce contexte, nous renvoyons également au chapitre 11 de l'épître aux Romains et au passage en Ephésiens 2 : 13-18, où l'apôtre Paul souligne le caractère indissociable des peuples de l'Ancienne et de la Nouvelle Alliance.

Nous ne savons évidemment pas de quelle manière ces profès de l'Ancienne Alliance ont reçu le sceau ni même s'ils avaient nécessairement besoin d'être régénérés et scellés au cours des services divins en faveur des défunts.

5. L'avenir des cent quarante-quatre mille

Revenons-en au premier verset du chapitre 14 : « *Je regardai, et voici, l'Agneau se tenait sur la montagne de Sion, et avec lui cent quarante-quatre mille personnes, qui avaient son nom et le nom de son Père écrits sur leur front.* » Cette « montagne de Sion » ne désigne pas un endroit de ce globe ; il s'agit bien plutôt d'une image concrète du lieu de la gloire. Or, cette gloire, les prémices, les vainqueurs ont la grâce de la partager avec Jésus-Christ. A cette cohorte, transformée et enlevée dans la gloire, sont promis les événements suivants :

- Elle participera aux noces de l'Agneau en qualité d'Epouse (cf. Apocalypse 19 : 6-9) et restera ainsi préservée de la grande tribulation qui surviendra sur la terre (cf. Luc 21 : 36 ; Apocalypse 3 : 10).
- Elle constituera l'armée du Seigneur qui suivra celui-ci lors de son retour sur la terre après les noces (cf. Apocalypse 17 : 14 ; 19 : 14).
- Dans le contexte de l'instauration du royaume de paix, il lui sera donné le pouvoir de juger¹⁴ ; elle fait partie, en outre, des sacrificateurs de Dieu et de Christ, qui régneront avec le Seigneur pendant mille ans (cf. Apocalypse 20 : 4.6).
- Ils feront enfin partie des habitants de la nouvelle Jérusalem qui descend du ciel¹⁵. Ils sont écrits dans le livre de vie de l'Agneau (cf. Apocalypse 21 : 27).

¹³ « C'est là qu'il y aura des pleurs et des grincements de dents, quand vous verrez Abraham, Isaac et Jacob, et tous les prophètes, dans le royaume de Dieu, et que vous serez jetés dehors. Il en viendra de l'orient et de l'occident, du nord et du midi ; et ils se mettront à table dans le royaume de Dieu. »

¹⁴ Ce pouvoir de juger n'est pas à associer au Jugement Dernier, au cours duquel le Seigneur seul aura ce pouvoir, conformément aux passages en Apocalypse 20 : 11-12 et Jean 5 : 22. L'Eglise enlevée auprès du Seigneur aura part au règne de Christ ; s'accompliront ainsi les paroles de Jésus citées en Luc 19 : 17.19, à mettre en relation avec le passage en Apocalypse 2 : 26-27.

¹⁵ Les descriptions qui figurent en Apocalypse 21 : 24-26 et au verset 27 nous autorisent à déduire que, dans la nouvelle création aussi, il existera différents « domaines », tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la ville. Ce sujet fera l'objet d'un travail ultérieur.



Même dans la perspective de son avenir, nous assimilons la cohorte des 144.000 à « l'Épouse de Christ » (cf. Apocalypse 19 : 6-7 ¹⁶). Quant à savoir si, en dehors d'eux, d'autres âmes non scellées seront associées à l'Épouse du Seigneur à la suite d'un acte de grâce particulier, nous laissons cela à la décision souveraine de Dieu.

6. Conclusion

Les « 144.000 personnes » sont des âmes élues par Dieu et rendues dignes par lui, parce qu'elles sont restées fidèles et ont vaincu le mal, d'être acceptées par grâce lors de la venue de Jésus-Christ, à l'occasion de laquelle elles ressusciteront ou seront transformées. C'est en qualité de prémices qu'elles vivront ce grand événement qu'est l'enlèvement et, constituant l'Épouse, elles s'uniront avec joie à leur Époux.

Seul le Seigneur connaît le nombre effectif de ces âmes.

7. Annexe

Certaines des déclarations faites au cours de cette étude ne coïncident pas avec ce que les uns ou les autres en avaient compris ; pour quelques points, notre doctrine traditionnelle donnait même d'autres explications. Nous en reprenons une partie ci-après, dans le but de fournir des explications plus détaillées au sujet de la connaissance traitée dans notre étude.

7.1 Nombre symbolique ou réel

Au cours de l'histoire de notre Eglise, le regard a changé sur l'acception réelle ou symbolique des 144.000. Il n'a pas toujours été clairement établi non plus si ce nombre comprenait seulement les âmes vivant encore dans la chair au moment du retour de Christ ou s'il fallait aussi y inclure celles qui nous avaient précédés dans l'autre monde.

Dès l'année 1991, l'apôtre-patriarche Fehr avait dit ceci : « Les 144.000 ne sont pas un nombre mathématique déterminé, mais un nombre symbolique. Seul le Seigneur connaît le nombre exact. »

7.2 L'interprétation au sujet de Dan ; le chapitre 7 de l'Apocalypse

On remarquera qu'en Apocalypse 7 : 4-8 l'énumération des noms des tribus diffère d'avec celle, connue, de l'Ancien Testament (cf. Genèse 49 et autres passages). La liste de l'Apocalypse propose un autre classement et, surtout, elle ne fait pas mention de Dan, bine qu'il soit dit expressément, au verset 4 : « ... le nombre de ceux qui avaient été marqués du sceau, cent quarante-quatre mille, de **toutes** les tribus des fils d'Israël. » Quelle importance faut-il attribuer à cela ?

Au sein de notre Eglise, on en a fait, çà et là, l'interprétation suivante : De la tribu de Dan sont issus les Juges qui n'auraient pas accès à la montagne de Sion et seraient ainsi exclus du nombre des 144.000.

Or, cette explication ne résiste pas à l'analyse. Certes, en bénissant ses fils, Jacob dit que les juges sortiraient de Dan, mais en réalité un seul des treize Juges nommément cités dans la Bible est issu de la tribu de Dan, savoir Samson. De surcroît, cette interprétation fondée

¹⁶ « Et j'entendis comme une voix d'une foule nombreuse, comme un bruit de grosses eaux, et comme un bruit de forts tonnerres, disant Alléluia ! Car le Seigneur, notre Dieu tout-puissant est entré dans son règne. »



sur l'étymologie du seul terme de juge ne tient pas compte de la fonction de chef du peuple assumée par les Juges.

Il existait une autre interprétation encore, fondée, elle, sur l'étymologie du nom Dan signifiant juge. On prétendait que les juges n'avaient pas leur place parmi les âmes scellées.

Or, cette explication n'est pas convaincante, car on ne donne aucune interprétation étymologique des autres noms de tribus ; de plus, un dictionnaire biblique nous dit que Dan est simplement dérivé de *dîn*, juger. Par ailleurs, le récit biblique au sujet de la naissance de ce fils de Jacob exclut toute appréciation négative du nom de Dan (cf. Genèse 30 : 6).

Il est encore intéressant d'évoquer ce qui suit : Irénée, ce père de l'Eglise mort vers 202, s'appuyant sur Jérémie 8 : 16, supposait que de Dan sortait l'Antéchrist, ce qui, à ses yeux, justifiait l'omission de Dan en Apocalypse 7. D'autres théologiens prennent pour argument que la tribu de Dan se livrait à l'idolâtrie (cf. Juges 17 ; 18).

Toutes ces argumentations sont peu convaincantes. Dans le cadre de cette étude, la question de l'omission de Dan reste sans réponse, ce qui ne justifie cependant pas la continuité d'une adhésion aux interprétations existantes.

7.3 L'ange au sceau

Dans certains articles de la littérature néo-apostolique, on entendait, par l'expression : « l'ange au sceau » l'apostolat tout entier. Dans la présente étude, nous avons essayé de montrer que cette image s'appliquait à Jésus-Christ seul. A l'avenir, on se référera donc à cette connaissance.

7.4 Aucun enfant de Dieu n'a de pouvoir sur les anges

En Apocalypse 7 : 2, il est question de l'ange qui apposera le sceau et qui domine les quatre anges à qui il avait été donné de faire du mal partout ; il peut leur intimer des ordres. Cette seule pensée rend caduque la tradition selon laquelle les apôtres (l'apostolat) ou l'apôtre-patriarche exclusivement seraient cet ange cité en Apocalypse 7 : 2. Par conséquent, c'est bien Jésus-Christ qu'il nous faut voir en « l'ange au sceau ».

7.5 Les prémices

Conformément à un usage largement répandu (y compris parfois au sein de notre Eglise), les prémices sont les « meilleurs », pensée corroborée, croit-on, par la description des 144.000 en Apocalypse 14 : 3-5.

Or, il ne saurait être question ici d'un tel classement. La cohérence interne du texte n'autorise pas l'interprétation, selon laquelle il faudrait entendre par « prémices » une élite parmi ceux qui seront acceptés au jour du Seigneur. Pour interpréter une notion, il est utile de vérifier le sens lui confère le contexte biblique, ce qui nous a précisément conduits à la connaissance exposée dans l'étude.

Pour autant, il ne faut pas en conclure non plus qu'il n'y ait pas d'exigences à satisfaire en vue de prendre part aux noces de l'Agneau. Le texte biblique précise expressément ce qui caractérise les prémices et vers quoi la propriété de Dieu doit s'efforcer de tendre. Quant à ce qui, en dépit des efforts fournis, manquera à l'individu pour être parfait, nous croyons que le Seigneur le lui accordera par surcroît.



7.6 La foule innombrable (Apocalypse 7 : 9)

Seuls les 144 000 sont vus sur la montagne de Sion. Si nous posons l'équation suivante : les 144 000 = l'Épouse de Christ, seule cette cohorte peut prendre part aux noces de l'Agneau, et non pas, de surcroît, une foule que personne ne peut compter. Cette dernière est bien plutôt à mettre en rapport avec le « reste de sa postérité » (cf. Apocalypse 12 : 17) et les martyrs qui ressusciteront (cf. Apocalypse 20 : 4).

7.7 Le 9^e article de notre confession de foi

Notre nouvelle approche de la première résurrection ne modifie en rien le 9^e article de notre credo, où il est dit : « A la fin du règne de paix, Jésus siégera pour le Jugement Dernier, au cours duquel toutes les âmes qui n'auront pas pris part à la première résurrection recevront leur part, selon le bien ou le mal qu'elles auront accomplis. »